



CAPD du 24 janvier 2013

Déclaration du SE-Unsa 34

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs,

Cette CAPD est consacrée prioritairement aux mutations interdépartementales des enseignants du 1^{er} degré. L'Hérault fait partie de ces départements qui sont l'objet de nombreuses demandes d'entrée. Depuis de longues années, le SE-Unsa dénonce l'impossibilité que rencontrent de trop nombreux collègues dans la satisfaction de leurs vœux ; et particulièrement ceux qui vivent des situations de séparation familiale. Il est grand temps que des solutions soient apportées. Quelques améliorations ont été apportées aux règles des mutations cette année. Mais ce sera insuffisant pour que ces familles retrouvent des conditions de vie normales. Le SE-Unsa poursuivra son action nationale pour que ce dossier avance.

Mais en ce mois de janvier 2013, en ouverture de cette CAPD, le SE-Unsa souhaite rappeler ses positions sur l'actualité de l'Education Nationale.

Le SE-Unsa soutient la logique de la refondation de l'école. C'est le sens de son vote positif sur le projet de loi d'orientation lors du CSE du 13 décembre dernier, dans le droit fil de ses positions au long de la concertation et des groupes de travail nationaux : le retour à une vraie formation des enseignants, la priorité au primaire sur le quinquennat, la confirmation du socle commun, l'installation d'une vraie continuité école/collège, autant d'éléments dans lesquels le SE-Unsa se retrouve pleinement. La position n'a pas changé. Le SE-Unsa 34 s'inscrit pleinement dans cet engagement, en toute cohérence avec les positions nationales.

D'ailleurs, la carte scolaire qui s'annonce, si elle ne répare pas les effets des 5 années de mesures destructrices que nous venons de vivre, n'en constitue pas moins une rupture significative avec le retour d'une dotation positive. Le SE-Unsa 34 y reviendra lors des prochains CTSD et CDEN.

Mais l'actualité brûlante, c'est l'incontournable question des rythmes scolaires. Le traitement calamiteux de ce dossier est une évidence partagée par la quasi-totalité des acteurs. Les hésitations, les tergiversations, l'impréparation flagrante des aspects financiers avec les collectivités locales génèrent le trouble, l'incompréhension et surtout la confusion dans l'esprit de nos collègues. Le SE-Unsa a refusé de voter le projet de décret en CSE début janvier, a déposé des amendements au texte.

Le SE-Unsa ne se renie pas : le passage à la semaine de 4 jours et demi est un progrès pour la réussite des élèves par rapport à celle de 4 jours que nous avons dénoncée à hauts cris, et le SE-Unsa n'était pas seul, ayons de la mémoire, lors du passage en force du ministre Darcos. De même sur l'aide personnalisée imposée en même temps.

Le SE-Unsa 34 a accueilli favorablement le début de dialogue à votre initiative la semaine dernière. Le SE-Unsa 34 prend acte de la réponse favorable à sa demande de tenue du CDEN sur cette question le 8 février.

Le SE-Unsa 34 vous demande instamment de créer rapidement les conditions d'un véritable dialogue entre les enseignants, les parents d'élèves, les conseils d'écoles et les collectivités territoriales pour faire émerger des projets d'aménagement du temps qui apportent un vrai plus pour les élèves, une amélioration de la qualité des accueils éducatifs et une amélioration des conditions de travail des collègues. Le SE-Unsa 34 sera au côté des collègues pour les aider, les accompagner dans la construction de nouveaux temps scolaires là où ils se mettront en place dès septembre prochain ou en 2014.

Le SE-Unsa 34 vous rappelle, Monsieur le Directeur Académique, sa demande du mois de décembre d'instaurer un temps institutionnel de concertation pour les enseignants. Pourquoi ne pas profiter des mercredis de récupération d'avril ou mai pour travailler sur les projets d'organisation ?

Dans cette actualité, le cap que tiendra le SE-Unsa, c'est celui de la négociation pour avancer sur les conditions de travail des enseignants. Cette négociation a permis de gagner une première avancée avec la transformation de l'aide personnalisée en APC et sa réduction substantielle. C'est aussi la forfaitisation des 48h pour la concertation, le travail d'équipe et les relations aux parents.

Le SE-Unsa se bat pour l'établissement de l'agenda social fixant pour les 2 prochaines années les sujets qui seront au cœur de la refondation : socle commun, direction d'école, révision des programmes, évaluation des élèves, Rased, éducation prioritaire, revalorisation salariale, ...

La compensation financière pour les enseignants du 1^{er} degré doit venir vite. La mise en place progressive de l'ISOE pour les PE et l'amélioration des ratios de la Hors-Classe sont les objectifs prioritaires du SE-Unsa.

Le Se-Unsa a toujours défendu l'idée que la question des rythmes formait un tout indissociable avec, d'un côté la réussite de nos élèves, et de l'autre l'amélioration des conditions de travail de nos collègues, assortie d'une compensation financière. Loin des conservatismes, du corporatisme, le SE-Unsa refuse le repli sur soi. Le dossier de l'aménagement des rythmes scolaires ne sera pas clos avec la publication prochaine des textes. La durée de l'année scolaire, l'organisation des périodes, l'organisation du système, les pratiques devront être revisités.

Dans l'Hérault, le SE-Unsa sera au côté des collègues et exercera toute sa vigilance pour que cela se réalise.